

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.10PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'098'000.- pour la
réalisation des travaux de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome
ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du
10 décembre 1991 sur les routes (LRou).**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 22 mai 2019.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO et Messieurs Didier FORESTIER, François GILLET, Benoist GUILLARD, Jacques LEVAILLANT, Ervin SHEU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, lequel était accompagné de Mme Vesna STANKOVIC du Service de la sécurité publique, responsable de la mobilité douce et de M. Quentin PELLAUX, ingénieur en transports, chef de projet. Nous les remercions pour leur disponibilité à répondre à nos nombreuses questions.

Nous nous trouvons devant un projet qui est en lien avec divers autres objets d'importance en cours d'achèvement, tel que le Collège des Rives, ou en cours d'exécution, tel le CAD-STEP ou d'autres à relativement court terme, comme la future caserne des pompiers ou encore la transformation des Ateliers CFF.

Ce secteur de la Ville, qui fait également partie du projet Gare-Lac, va subir de grands changements, d'où l'intérêt, en termes de délais, synergies et coûts, d'effectuer les travaux sans attendre, soit idéalement dès cet automne. La rue de l'Arsenal, frappée de deux oppositions, sera soumise à notre Conseil ultérieurement.

La commission ad hoc a passé en revue la mise en conformité de la zone 30 km/h, les éléments de la modération du trafic, l'aspect paysager, soit la mise en valeur de cette zone orientée vers les loisirs, la détente et le sport, donc tout sauf un vaste parking.

La mobilité douce, dont la sécurité des piétons a fait l'objet d'une attention particulière, création d'un trottoir large côté Thièle, et divers dispositifs permettant de limiter au mieux les conflits entre les automobilistes et les piétons; ces derniers devenant prioritaires.

Zone de dépose, parc pour les divers deux-roues, arrêts de bus conformes aux besoins des personnes à mobilité réduite ont également été prévus.

La ligne de bus 605 sera adaptée de façon à desservir cette zone avec une périodicité de quatre à cinq bus par heure.

Conclusions :

La fin proche de la construction du Collège des Rives PR16.31PR, mise en relation avec l'assainissement des réseaux souterrains de la rue de l'Hippodrome PR18.01PR, la construction du réseau de chauffage CAD-STEP PR18.18PR, notamment, ont convaincu la commission, dans son intégralité, d'accepter cet investissement, raison pour laquelle elle vous recommande, Mesdames, Messieurs, de valider les articles 1, 3 et 4, tels que présentés dans le préavis municipal, en apportant toutefois un amendement de numérotation.

Amendement :

Nous sommes en présence d'un préavis comportant trois articles, raison pour laquelle nous proposons que l'article 3 devienne le 2, et que le 4 devienne le 3, pour une meilleure clarté.

Yverdon-les-Bains, le 28 mai 2019

Roger GYGAX, rapporteur

